

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ
DES EXPRESSIONS CULTURELLES
FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2014

Le programme vise à consolider les efforts d'organisation de festivals et d'événements qui favorisent l'expression et le partage de la diversité culturelle montréalaise pour promouvoir l'interculturalisme.¹

Les festivals et événements sont, au sens de ce programme, des manifestations ponctuelles qui se déroulent sur une période de un à trente jours (dix jours maximum sur le domaine public) sur le territoire de la ville de Montréal.

A. OBJECTIFS

1. Promouvoir l'inclusion et les relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes origines²;
2. Soutenir la réalisation de festivals et d'événements faisant la promotion de la diversité des expressions favorisant le rassemblement de différentes communautés culturelles montréalaises;
3. Encourager la réalisation de projets qui favorisent le dialogue, le maillage ou le métissage des expressions entre diverses communautés culturelles par le biais d'événements ou de festivals culturels rassembleurs;
4. Assurer à la population une plus grande accessibilité à ces événements et festivals;
5. Favoriser l'excellence de Montréal sur le plan de la diversité des expressions culturelles et de l'interculturalisme.

B. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉS

Pour être admissibles à ce programme, les organismes doivent :

1. Être constitués en corporation (personne morale) à but non lucratif depuis deux ans au 18 janvier 2014;
2. Avoir leur siège social sur le territoire de la ville de Montréal;
3. Exercer des activités dans le domaine de la culture, du développement social, communautaire, du loisir ou de la diversité ethnoculturelle ;
4. Réaliser le festival ou l'événement sur le territoire de la Ville de Montréal en 2014;
5. Être en règle avec les différents services de la ville et les paliers de gouvernement;

Ne sont pas admissibles :

1. Les organismes à but lucratif;
2. Les demandes de soutien au fonctionnement général de l'organisme;
3. Les événements présentés dans le cadre des Week-ends du Monde;
4. Les salons, les galas, les foires, les spectacles de fin d'année, les marchés et les concours;
5. Les colloques et les congrès;
6. Les événements de nature essentiellement religieuse, politique ou commerciale;
7. Les événements dont la principale raison d'être est une collecte de fonds;
8. Les projets relatifs à la fête nationale du Québec et du Canada.

Le même projet ne peut faire l'objet de deux demandes auprès de la Direction de la culture et du patrimoine et de la Direction de la diversité sociale au cours de la même année.

Les dossiers ne répondant pas aux critères d'admissibilités seront automatiquement rejetés.

C. AIDE FINANCIERE

1. Dans le cas des festivals et des événements ayant un budget de plus de 300 000 \$, la contribution monétaire maximale est de 25 000 \$;
2. Dans le cas des festivals et des événements ayant un budget de moins de 300 000 \$, la contribution monétaire maximale est de 10 000 \$;

¹ L'interculturalisme encourage le rapprochement et les échanges entre les diverses cultures qui font l'identité montréalaise et qui contribuent à la richesse du développement social, culturel et économique de Montréal.

² Charte montréalaises des droits et responsabilités (1^{er} janvier 2006)

D. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Ces critères nous permettent d'évaluer votre dossier afin de s'assurer qu'il correspond bien aux objectifs du programme :

1. La présentation d'un dossier complet et bien articulé;
2. La situation générale de l'organisme (capacité de bien gérer et de maintenir une situation financière stable);
3. L'expertise de l'organisme en matière d'organisation d'événements ou de festivals;
4. La qualité de la programmation proposée et la valorisation de la mixité des expressions culturelles et de partage avec les communautés culturelles;
5. Le plan de communications pour rejoindre la clientèle visée et pour favoriser la participation des différentes communautés culturelles composant la population montréalaise;
6. La présentation d'un budget réaliste pour l'événement ou le festival, non déficitaire et faisant état des soutiens financiers et techniques de la ville;
7. La diversification des sources de financement publiques et privées et l'atteinte de l'équilibre budgétaire du projet;
8. L'implication de partenaires au projet, si applicable;
9. Le bilan de l'événement de l'année précédente, si applicable
10. Le respect des obligations du programme par l'organisme lors de l'édition précédente, si applicable;

Veillez noter que si plusieurs organismes désirent réaliser un événement de nature similaire au cours de l'année, la Ville de Montréal se réserve le droit d'exercer un arbitrage, le cas échéant.

E. DOCUMENTS À INCLURE AU DOSSIER

Les organismes demandeurs doivent déposer un dossier complet comprenant tous les documents ou informations énumérés ci-dessous:

1. Le formulaire d'inscription signée et les fiches budget dûment remplis;
2. Pour l'organisme :
 - 2.1 La charte;
 - 2.2 Les lettres patentes de l'organisme à jour;
 - 2.3 La liste des membres du conseil d'administration;
 - 2.4 La résolution du Conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et mandatant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à la demande;
 - 2.5 Les états financiers du dernier exercice complété de l'organisme (2012 ou 2013);
 - 2.6 La description sommaire, l'historique et les réalisations de l'organisme;
3. Pour le projet de festival ou d'événement :
 - 3.1 La description du projet incluant un court texte expliquant en quoi il correspond aux objectifs du programme;
 - 3.2 Le ou les objectifs du projet;
 - 3.3 La clientèle ciblée et le nombre de personnes attendues;
 - 3.4 La programmation préliminaire (*quoi, quand, par qui, pourquoi*) en identifiant les volets gratuits et tarifés;
 - 3.5 La liste des partenaires et des commanditaires. Vous devez déclarer les partenariats et les ententes de soutien financier ou soutien technique existant ainsi que les demandes présentées ou à être présentées auprès d'entités municipales (tel que la Société du parc Jean-Drapeau, les maisons de la culture, les arrondissements, les centres de diffusion ou autres), provinciales et fédérales et tout autre organisme subventionnaire;
 - 3.6 L'identification du ou des sites choisis incluant une entente de principe mentionnant l'accès aux lieux, biens et services nécessaires à la réalisation de l'événement ou le festival;
 - 3.7 L'échéancier de réalisation;
 - 3.8 Le plan de communications pour rejoindre la clientèle ciblée ;
 - 3.9 Les efforts de l'organisme pour réaliser un événement écoresponsable;
 - 3.10 Le bilan succinct de la dernière édition de l'événement, si applicable;

Le jury ne peut se baser que sur les documents qui lui sont soumis pour effectuer des recommandations même si l'événement se réalise depuis plusieurs années.

Veillez vous assurer que votre dossier est complet puisqu'aucun rappel ne serait fait.

F. ÉCHÉANCE DU PROGRAMME

Toutes les demandes de soutien financier soumises dans le cadre du *Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements 2014* doivent parvenir à la Ville de Montréal avec tous les documents exigés au plus tard **le vendredi 17 janvier 2014 à 17h**. Toute demande reçue après cette échéance ne sera pas évaluée.

G. COMMENT ACHEMINER VOTRE DEMANDE

Les demandes complètes peuvent être transmises par l'un des moyens suivants :

⇒ **Idéalement par courriel :**

psdec@ville.montreal.qc.ca.

Veuillez vous assurer que le formulaire d'inscription est dûment signé et numérisé et si nécessaire, que les documents joints soient compressés.

Seul l'accusé de réception qui vous sera transmis fait foi de la réception du dossier. Veuillez-vous assurer de l'avoir bien reçu.

⇒ **Par la poste :**

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES
Ville de Montréal
Direction de la culture et du patrimoine
Division des événements publics
801, rue Brennan - Pavillon Duke Nord 5e étage
Montréal QC H3C 0G4
a/s de Sylvie Giroux

Le sceau de la poste en fait foi.

⇒ **En personne :**

Le document doit être déposé dans la boîte de dépôt près du local 5139 – suivre les indications sur place

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES
801, rue Brennan - Pavillon Duke Nord 5e étage

H. ÉVALUATION

Les demandes sont analysées par un comité de sélection et les projets retenus sont soumis pour approbation aux autorités compétentes. Un délai approximatif de quatre mois doit être prévu entre l'échéance du dépôt de la demande et l'annonce de la décision aux organismes.

Responsable du programme :

Madame Sylvie Giroux
Agente de développement culturel
Direction de la culture et du patrimoine
Division des événements publics
Téléphone : 514-872-5089

Courriel : psdec@ville.montreal.qc.ca.